



PAIEMENT

LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

Comment régler mes dépenses en voyage à l'étranger ?



les clés
de la banque

Ce mini-guide vous est offert par :

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter :
info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville -
9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : juin 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Que faire avant de partir avec ma carte bancaire ? | 4 |
| Combien ça coûte d'utiliser ma carte à l'étranger ? | 8 |
| Comment payer avec des espèces dans la zone euro ? | 10 |
| Comment payer avec des espèces hors de la zone euro ? | 12 |
| Puis-je emmener mon chéquier ? | 16 |
| Quelles précautions dois-je prendre ? | 20 |
| Les points clés | 25 |

INTRODUCTION

Que faire avant de partir avec ma carte bancaire?

Prévenez votre conseiller de votre déplacement et vérifiez que votre carte est utilisable dans le pays de destination.

Vérifiez également :

- **sa date d'échéance** : elle ne doit pas tomber au milieu de votre voyage. Si besoin, demandez un renouvellement anticipé pour avoir une nouvelle carte avant votre départ. Renseignez-vous pour connaître le délai.
- **les plafonds d'utilisation** (retrait et paiement) : ils doivent convenir à vos besoins sur place. Si nécessaire, demandez un relèvement des plafonds.

La carte internationale est le moyen le plus simple et le plus économique de régler ses dépenses à l'étranger. Vous pourrez utiliser votre carte dans les distributeurs de billets (DAB) et chez les commerçants affichant le logo du réseau d'acceptation de votre carte. Elle est acceptée dans tous les lieux touristiques.

Les services et les assurances qui peuvent être inclus sont d'ailleurs particulièrement intéressants lors des voyages (réservation d'hôtel, location de voiture...). Notez leurs coordonnées (téléphone et courriel) pour pouvoir les joindre depuis l'étranger.

**Combien
ça coûte
d'utiliser
ma carte
à l'étranger ?**

Dans un pays de la zone euro, le retrait et le paiement par carte se fait **gratuitement** comme en France.

Si l'opération est effectuée dans un pays situé **en dehors de la zone euro**, les **frais de change** comprennent généralement une commission fixe et des frais proportionnels au montant de l'opération. Ils figurent dans la brochure tarifaire de votre banque.



Les opérations effectuées au Royaume-Uni, Danemark et Suède, même si elles donnent lieu à une opération de change manuel, sont gratuites car effectuées dans la zone SEPA.

Comment payer avec des espèces dans la zone euro ?

Vous pouvez utiliser toutes les pièces (avec des faces nationales différentes) **et tous les billets** (les deux faces sont communes) en euros. Vous pouvez partir avec des euros à face française, effectuer facilement des retraits sur place dans les distributeurs et revenir avec des euros de faces nationales différentes et les utiliser en France.



Il existe des particularités nationales d'usage : si les billets de 500 euros sont rarement acceptés par les commerçants français, ils le sont volontiers par les commerçants allemands. De même, la pièce de 1 centime d'euro risque d'être refusée par les commerçants italiens.

Comment payer avec des espèces hors de la zone euro ?

Vous ne pouvez pas en principe (sauf dans certains pays limitrophes ou zones touristiques par exemple) utiliser des euros hors de la zone euro ni au Royaume-Uni, Danemark et Suède qui ne l'ont pas adopté comme monnaie nationale.

Pour **vous procurer de la monnaie locale ou « devises »**, vous avez deux possibilités :

- avant de partir, en changeant des euros contre des billets du pays de destination, une pièce d'identité peut vous être demandée (à partir de 1 000 euros à compter du 1er janvier 2016)
- sur place, à un bureau de change (à l'aéroport par exemple) ou en utilisant un distributeur de billets (DAB) acceptant les cartes de votre réseau (voir les logos affichés sur le DAB).

Vous pourrez obtenir les devises les plus courantes (dollar US, livre sterling, yen, etc.), avant de partir, auprès de votre banque qui, en général, vous reprendra les billets inutilisés après votre retour (toutes les agences ne pratiquent pas ces opérations).

Certaines devises ne peuvent pas être changées en France (roupie indienne, dinar tunisien), vous devrez donc les changer avant de rentrer en France. Pour d'autres, vous ne pourrez obtenir qu'un montant limité (dirham marocain, livre égyptienne).



A l'étranger, il est fortement recommandé de n'utiliser que des bureaux de change officiels qui indiquent clairement les frais et commissions qui seront perçus.



à noter

LES OPÉRATIONS DE CHANGE DONNENT GÉNÉRALEMENT LIEU AU PAIEMENT D'UNE COMMISSION FIXE. LE PRIX DE CHANGE EST TOUJOURS PLUS CHER À L'ACHAT QU'À LA REVENTE.

**Puis-je
emmener
mon chéquier ?**

Même en zone euro, **vosre chéquier ne vous sera d'aucune utilité**. Malgré la monnaie unique, les commerçants ne sont pas censés accepter un chèque émis par une banque française. Même s'ils veulent se faire payer par chèque, prenant le risque de n'être pas payé en cas de chèque sans provision, cela pourrait vous revenir cher.

En revanche, **vous pouvez emmener des chèques voyages**, en euros ou en devises selon le pays de destination. Ils sont très largement acceptés parce que leur valeur est garantie. Emis par une société spécialisée, vous pouvez vous les procurer aux guichets des agences bancaires offrant ce service.



ATTENTION

En cas de perte ou de vol de chèque voyage, vous pourrez faire opposition auprès de votre banque et en obtenir le remboursement.

S'ils n'ont pas été utilisés à l'étranger, vous pourrez les déposer sur votre compte bancaire à votre retour.

**Quelles
précautions
dois-je
prendre ?**

AVANT DE PARTIR

Notez en dehors de votre portefeuille **les coordonnées utiles depuis l'étranger** pour :

- joindre votre banque en cas de problème,
- joindre les services d'assistance dont vous disposez (parfois en lien avec vos moyens de paiement),
- faire opposition, en cas de vol ou perte.

Notez aussi :

- **le numéro à 16 chiffres de votre carte et sa date d'expiration,**
- **les numéros des chèques de voyage.**

SUR PLACE

Ne perdez jamais votre carte de vue lors d'un paiement chez un commerçant. **Tapez votre code à l'abri des regards.** Rangez votre carte en lieu sûr.

Si vous avez un doute sur un distributeur de billets (objet ou clavier suspect...), n'hésitez pas à l'indiquer à la banque et n'utilisez pas l'appareil si l'agence est fermée.



ATTENTION

Vous ne pouvez plus payer par carte ou retirer de l'argent ? Votre banque a peut-être suspecté une fraude et bloqué votre carte. Contactez votre agence ou le numéro d'urgence figurant sur la carte.

AU RETOUR

Vous devez **suivre vos comptes** pour vérifier tous les achats effectués et réagir rapidement en cas d'anomalie. Les opérations peuvent être longues à apparaître, donc **veillez à garder la provision** suffisante sur le compte **le temps nécessaire**.



RÉGLER MES DÉPENSES EN VOYAGE À L'ÉTRANGER



Prévenez votre conseiller bancaire et voyez avec lui s'il faut adapter les plafonds de votre carte.



Si besoin, procurez-vous des devises.



Votre chéquier ne vous sera d'aucune utilité, préférez les chèques de voyage.



Emmenez avec vous les coordonnées des contacts à joindre en cas de problème.



Soyez vigilant sur place et à votre retour suivez votre compte bancaire attentivement.



www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE